

Cette intervention sera vraisemblablement jugée hors sujet parce que ne se rapportant pas directement au projet soumis à enquête.

Soit ! Mais il ne faudrait pas qu'un saucissonnage projet par projet permette de camoufler la profusion et l'accélération des dépôts de dossiers constatées depuis de très nombreux mois dans le Département. Il serait en effet peut être bon que les décideurs locaux prennent enfin, au-delà des considérations de conformité réglementaire, en compte un risque de saturation, qui ne peut que générer un rejet grandissant à l'égard de ces installations industrielles. Si l'on en croit certains échos rapportés par les médias nationaux, ce phénomène prendrait d'ailleurs de l'ampleur dans le pays.

C'est pourquoi, je ne puis que souscrire à certaines motivations lucides émises par l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine, pour justifier un Avis Défavorable face « à la multiplication désordonnée des centrales photovoltaïques dans le département de l'Aude. Ces dispositifs sont une atteinte radicale au paysage par l'artificialisation, sur une grande surface, de l'espace rural à dominante végétale. Au-delà de l'impact en vue rapprochée, les perceptions lointaines sur le paysage sont fortement dénaturées ».

Trop c'est trop en effet ! Surtout lorsqu'on recherche par ailleurs une reconnaissance internationale autour du patrimoine. CARCASSONNE est désormais cernée entre centrales existantes et projets à l'étude (Montredon, La Cavayère, Félines, Lavalette, Maquens, Villegly, Moussoulens, Montolieu, Conques, Villegailhenc, Bagnoles, Arzens/Montréal, Villanière, Alzonne etc...). Il n'est déjà plus possible de faire quelques kms sans que l'attention ne soit attirée par d'énormes taches noirâtres dans des paysages verdoyants et sans que l'on tombe sur de vastes surfaces hérissées d'installations métalliques d'un esthétisme souvent plus que douteux et, faute d'autre insertion paysagère que des haies faméliques qui ne rempliront finalement leur office que dans quelques décennies au moment du démantèlement, gravement attentatoires aux paysages typés de ce Département et, plus globalement, à un environnement naturel, patrimonial ou agricole méritant maintenant d'être mieux préservé. Avec les projets à l'étude ou dans les cartons, notamment dans le Lauragais et La Piège, cette situation ne peut qu'empirer.

Tout ça au nom de considérations macro économiques qui mériteraient certainement aujourd'hui d'être reconsidérées à l'aune des situations locales, et, parfois, au nom de convictions écologiques dévoyées par la perspective de retombées financières conséquentes alimentées par un « impôt » sur tous les consommateurs d'électricité.

Entre l'éolien et maintenant le photovoltaïque à tout va, l'Aude a déjà suffisamment donné.